

S'inscrire aux newsletters



S'ABONNER AUX MAGAZINES : CAPITAL MANAGEMENT

Sur tout le site

Devenez membre

Identifiez-vous



Magazines en kiosque Editions digitales Jeux Capital.fr Services pratiques Vos droits Forums Blogs sélectionnés Vidéos

Bourse Stats éco Finances perso Immobilier Carrière Retraite Enquêtes Art de vivre

Conseils Premium

CAC 40(c)
-0,21%

Dow Jones
+0,10%

Nasdaq
+0,36%

Euro/Dollar
+0,17%

Brent
-0,37%

Or
-0,11%

Capital.fr Carrière & Management Actualités Le portage salarial, enfin règlementé, mais beaucoup...

Le portage salarial, enfin règlementé, mais beaucoup reste à faire

Source : Capital.fr

10/06/2013 à 18:15 / Mis à jour le 10/06/2013 à 18:15

Ajouter un commentaire

0

Tweeter 3

Recommander 1

Envoyer

Share

0

En mission dans une entreprise, salarié dans une autre... l'activité de portage salarial, reconnue par la loi depuis 2008, vient enfin d'être encadré par un arrêté ministériel, qui cantonne ce statut aux cadres rémunérés plus de 2.900 euros brut par mois.



© REA

Qui peut devenir "porté" ? Uniquement un cadre, gagnant plus de 2.900 euros brut par mois et salarié en contrat à durée indéterminée par une société de portage salarial. Tel est le cadre juridique défini par l'arrêté ministériel, publié le 8 juin au journal officiel. Après la reconnaissance juridique du portage salarial en 2008, il a fallu 3 ans de négociations pour que les partenaires sociaux le dotent d'une réglementation. Cette nouvelle forme de contrat permet à une entreprise (en l'occurrence, une société de portage) d'embaucher un salarié en CDI, qui ne travaille pas pour elle, mais effectue une mission dans une autre société.

Nos services

- Offres d'emploi
- Droit du travail
- Tous les services

"Cette décision historique constitue une étape importante dans l'encadrement juridique d'une nouvelle forme d'emploi dans notre pays", se félicite Patrick Lévy-Waitz, vice-président du Syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage salarial et patron d'ITG, l'un des leaders du secteur. "Dans un marché du travail en pleine mutation, le portage salarial répond à l'aspiration des cadres à plus d'autonomie et aux besoins de souplesse des entreprises", commente Patrick Lévy-Waitz.

En échange d'une commission (en général autour de 12%) prélevée sur son chiffre d'affaires, le "porté" bénéficie de la couverture sociale des salariés, en particulier des droits aux indemnités de chômage, l'assurance maladie, et cotise pour sa retraite. Contrairement à l'intérim, il prospecte lui-même ses clients et négocie en direct les tarifs, le contenu ou le planning de sa mission. Par rapport à un consultant indépendant, il est salarié de la société de portage qui s'occupe de toutes les formalités administratives (facturation, recouvrement, protection sociale, etc.).

Ce type de contrat protecteur remporte d'ailleurs de plus en plus de succès : près de 50.000 "portés" génèrent un chiffre d'affaires de 450 millions d'euros. Chiffre qui pourrait atteindre 10 milliards d'euros à l'horizon 2020, selon la Fédération nationale du portage salarial (FeNPS). Il s'agit le plus souvent de cadre en reconversion professionnelle, qui s'assurent quelques missions le temps de retrouver un job ou de tester leur projet de création d'entreprise.

Reste un flou juridique : quid des salariés rémunérés moins de 2.900 euros brut mensuels ? "Ceux-ci sont tout bonnement exclus de l'accord, ce qui soulève un problème d'égalité de traitement", alerte Franck Marcq, fondateur de Ventoris. Les partenaires sociaux ont une période transitoire de 2 ans pour accoucher d'une convention collective, et surtout, étendre ce statut à d'autres professions, avec des

L'info Carrière & Management

- 18:00 Michelin supprime 700 emplois à Joué-lès-Tours
- 15:20 Virgin: les salariés mobilisés pour la "der des der"
- 12:30 Un message sur un répondeur peut-il être un élément de preuve devant un tribunal en...
- 11:39 Un MBA est-il encore un bon investissement ?
- 10:52 Comment la Conférence des Grandes Ecoles va remplacer l'ex-directeur de

NEW Les vidéos

Toute l'info Carrière & Management

1 / 6

publicité

Le portage salarial, enfin règlementé, mais beaucoup reste à faire



En mission dans une entreprise, salarié dans une autre... l'activité de portage salarial,...

Toutes les actualités Carrière & Management

Logiciel de Gestion Découvrez nos Logiciels de Gestion. Solutions de Gestion d'Entreprise! www.Cegid.fr/Logiciel-Gestion

Portage salarial UK Découvrez nos solutions de portage. Portage salarial en Angleterre ! expatrium-uk.com

Prod Consulting Portage Salarial Intermittent Spécialiste Audiovisuel et Prod Exé www.prod-consulting.fr

Blogs

Tous les blogs



Recherche d'emploi
par L'équipe de l'Espace Dirigeants
Dernier billet le 07/06/2013 :
Le cabinet d'outplacement optimise le retour à l'emploi (étude Syntec)



Jobsapiens
par Emily Boudaoud
Dernier billet le 07/06/2013 :
« Si c'était à refaire »



Le Management
par Etienne APPERT
Dernier billet le 26/01/2013 :
Et s'il suffisait de faire semblant ?

Forums

Tous les forums

Business Manager chez Altran, ca vaut quoi?(DjsohCant-16:12)

10 conseils pour trouver un nouveau job.(Lotus75- 11:13)

Recherche Commerciaux H/F(Eric_B- 19:36)

cherche PARTENAIRE ou ASSOCIE ou REPRENEUR / E-COMMERCE BIJOUX(anjilyb...- 18:39)

Développer une franchise en France (ou ailleurs)(Lotus75-10:30)

DEVELOPPEUR DE RESEAU avec NUTRICONULTING(aljoua- 16:07)

cherche ASSOCIE ou REPRENEUR E-commerce bijoux(Lotus75- 08:55)

Adopté la mentalité des champions pour réussir en affaires(Tarc- 09:05)

Comment animer une équipe ?(Estimeb...- 14:55)

RECHERCHONS AGENTS MANDATAIRES EN IMMOBILIER(jovimmo- 09:12)

Retrouvez-nous sur Facebook

Management

J'aime

3 170 personnes aiment Management.

Retrouvez Capital



Recevez notre Newsletter : La matinale

Votre adresse email

Les articles les plus lus

Crédit immobilier : les banques assouplissent leurs conditions d'octroi

Réforme des retraites : les mesures choc du futur rapport Moreau

Impôts : ce que va vous coûter le rabotage du quotient familial

Les derniers articles



Le portage salarial, enfin règlementé, mais beaucoup reste à faire

Le CAC 40 a fini dans le rouge après une séance en zigzag

Retraite des fonctionnaires : comment sont calculées les pensions des agents titulaires ?

Ne manquez pas



Impôts : les techniques des petits et des gros fraudeurs

Retour haut de page



La rubrique **Carrière & Management** de Capital.fr vous donne accès à plusieurs milliers d'offres d'emploi pour les cadres, à des cours de langues, des **formations au management**, des

Bourse Premium **Stats éco** **Finances perso** **Immobilier** **Carrière & Management** **Retraite** **Enquêtes** **Art de vivre**

Pages les plus populaires :

Euronext & Nasdaq : cours différés de 15mn, NYSE cours différés de 20 mn. Cotations fournies par Interactive Data Managed Solutions

Les cours les plus consultés : Cours euro | Cours dollar | Cours or | Cours alcatel | Cours eads | Cours france telecom | Cours natixis |

Les actions les plus consultées : Action edf | Action gdf-suez | Action renault | Action vinci | Action total